



Décision n°2022-02-UM, portant nomination de Monsieur Yves CORREC,
en qualité de Directeur Général des Services Adjoint,
chargé du Patrimoine Immobilier, de la Logistique et de l'Hygiène et Sécurité

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier.

DECIDE

Article 1 Nomination

Monsieur Yves CORREC, est nommé en qualité de Directeur Général des Services Adjoint, chargé du Patrimoine Immobilier, de la Logistique et de l'Hygiène et Sécurité de l'Université de Montpellier.

Article 2 – Durée

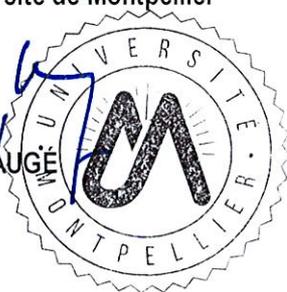
La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2022. Elle prendra fin, au plus tard, à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonction du délégataire.

Article 3 – Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université de Montpellier et dans les locaux de l'Université.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2021.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ 

Voies et délais de recours au verso